



Commission
européenne



E U M O F A

Observatoire Européen des Marchés des
Produits de la Pêche et de l'Aquaculture

N° 3/2017

FAITS SAILLANTS DU MOIS

SOMMAIRE

Premières ventes en Europe :
Zoom sur le lieu jaune (Danemark,
France et Royaume-Uni) et la raie
(Belgique, France, Portugal et
Royaume-Uni)

Approvisionnement mondial

**Études de cas : Pêches au
Sénégal ; L'anchois dans l'UE**

**Consommation : Seiche fraîche en
Italie**

Contexte macro-économique



Retrouvez toutes ces données,
informations et bien plus, sur
www.eumofa.eu/fr

Suivez-nous sur Twitter :
[#EU_MARE](https://twitter.com/EU_MARE) [#EUMOFA](https://twitter.com/EUMOFA)

Dans ce numéro

En janvier 2017, la valeur et le volume des premières ventes ont augmenté au Danemark, en France, en Lituanie, en Norvège et au Royaume-Uni par rapport au mois de janvier 2016. La valeur des premières ventes de hareng a enregistré une baisse dans les pays consultés (Estonie, Lettonie, Norvège et Suède), à l'exception du Danemark où elle a fortement augmenté par rapport au mois de janvier 2016. Les prix unitaires moyens ont considérablement varié : ils ont diminué de 13 % en Norvège et affiché la tendance inverse en Suède, soit + 31 %. Les prix en première vente des autres espèces de petits pélagiques, comme la sardine, ont augmenté en France et en Italie. Dans le même temps, le prix de l'anchois a augmenté au Portugal et a baissé en Italie.

En janvier 2017, la valeur des premières ventes de lieu jaune a augmenté au Danemark et en France, tandis qu'elle a baissé de 25 % au Royaume-Uni, par rapport au mois de janvier 2016. Dans le même temps, les prix unitaires ont été plus élevés en France, affichant une tendance à la hausse depuis trois ans. La valeur des premières ventes de raie a considérablement augmenté en France (+ 26 %) et au Portugal (+ 30 %), tandis qu'elle a connu la tendance inverse au Royaume-Uni (- 5 %). Les prix en première vente ont chuté en Belgique, au Portugal et au Royaume-Uni, tandis qu'ils ont augmenté en France.

La Commission européenne a proposé un plan pluriannuel applicable aux stocks de petits pélagiques de la mer Adriatique visant à reconstituer les stocks de sardine, d'anchois, de maquereau et de chinchard et à encourager leur exploitation durable.

Au Sénégal, les exportations de la filière pêche sont les plus importantes, représentant 21 % du total des exportations. Les exportations sénégalaises de produits de la pêche et de l'aquaculture vers le marché européen ont atteint 169 millions d'euros en 2016. Les principales espèces exportées étaient la crevette, le poulpe, le thon et la seiche. Les principales destinations des produits de la mer sénégalais étaient l'Espagne, l'Italie et la France.

L'anchois européen représente 6 % des captures mondiales d'anchois ; il est surtout pêché par l'Espagne et l'Italie. Dans le même temps, l'Union européenne a importé environ 30.000 tonnes d'anchois (élaborés et mis en conserve), provenant surtout du Maroc et du Pérou. L'Espagne est le premier consommateur d'anchois et le principal pays de transformation de cette espèce.

Sur la période janvier-novembre 2016, les prix de détail de la seiche fraîche pour la consommation des ménages ont atteint 9,74 EUR/kg et ont connu une légère tendance à la baisse.

1. Premières ventes en Europe

En **janvier 2017**, dix États membres et la Norvège ont fourni les données des premières ventes pour 11 groupes de produits.¹ La valeur des premières ventes a augmenté au Danemark, en France, en Lituanie, en Norvège, au Portugal et au Royaume-Uni, par rapport à janvier 2016.

En **Belgique**, en **janvier 2017**, les premières ventes ont augmenté en volume et diminué en valeur par rapport au mois de janvier 2016. Les principaux contributeurs à la baisse en valeur étaient le cabillaud (- 54 %), la plie (- 8 %) et la sole (- 15 %). L'augmentation en volume a surtout été le fait de l'augmentation des premières ventes de grondin (+ 177 %), la deuxième espèce la plus débarquée en Belgique. La majeure partie des espèces principales a enregistré une baisse du prix moyen, à l'exception du cabillaud (+ 25 %).

Au **Danemark**, en **janvier 2017**, les premières ventes ont diminué tant en valeur qu'en volume, par rapport au mois de janvier 2016. L'augmentation en valeur a surtout été le fait des premières ventes de cabillaud (+ 27 %) et plus particulièrement du hareng (+ 118 %). Le hareng (+ 138 %) et la moule (+ 76 %) ont connu les plus fortes augmentations en volume. En outre, pour la première fois, 1.011 tonnes de coques (représentant 98 % du volume des principales espèces commerciales « autres mollusques et invertébrés aquatiques ») ont été débarquées. Parmi les principales espèces, les prix moyens ont considérablement augmenté pour le maquereau (+ 41 %), la moule (+ 35 %) et le lieu noir (+ 22 %).

En **janvier 2017**, l'**Estonie** a observé une baisse des premières ventes tant en valeur qu'en volume par rapport à la même période l'année précédente. Cette baisse a été le fait du hareng et du sprat, représentant 97% des premières ventes (tant en valeur qu'en volume). Le prix de la perche européenne a fortement augmenté (+ 22 %), tandis que le prix du hareng et du sprat a légèrement baissé (- 1 % pour les deux espèces).

En **France**, en **janvier 2017**, les premières ventes ont augmenté tant en valeur (+ 11 %) qu'en volume (+ 11 %), par rapport au mois de janvier 2016. L'augmentation en valeur a été la plus forte pour l'encornet (+ 107 %) et la baudroie (+ 23 %). L'encornet a également connu la plus forte augmentation en volume (+ 164 %). L'augmentation globale du volume a surtout été le fait de la baudroie (+ 41 %) et de la sardine (+ 46 %). Parmi les principales espèces débarquées, les prix ont considérablement augmenté pour la seiche (+ 47 %) et la sardine (+ 26 %). L'augmentation du prix de la seiche a été causée par la diminution du volume des premières ventes (- 26 %). La baisse du prix de la baudroie (- 13 %) et de l'encornet (- 22 %) ont été le fait d'un plus grand volume de premières ventes.

En **Italie**, en **janvier 2017**, les premières ventes ont diminué tant en valeur qu'en volume par rapport à la même période en 2016. Les espèces principales ayant contribué à la baisse en valeur sont l'anchois (- 37 %), la palourde (- 14 %), la sole (- 24 %) et la sardine (- 32 %). La baisse en volume a également été le fait de l'anchois (- 20 %), de la palourde (- 19 %) et de la sardine (- 35 %). Le prix a fortement baissé pour l'anchois (- 21 %), la crevette rose du large (- 17 %) et la sole (- 33 %). Par ailleurs, il a augmenté pour la palourde et la sardine.

La **Lettonie** a connu une baisse tant en valeur qu'en volume de ses premières ventes en **janvier 2017** par rapport au mois de janvier 2016. Cette baisse a été le fait du sprat, représentant 54 % de la valeur et 62 % du volume du total des premières ventes. Le hareng a également contribué à

la baisse globale de la valeur et du volume des premières ventes (respectivement, - 15 % et - 10 %). Le prix du sprat et du hareng a baissé de respectivement 12 % et de 5 %, tandis que le prix du cabillaud a augmenté de 12 %.

En **Lituanie** en **janvier 2017**, tant la valeur que le volume des premières ventes ont considérablement augmenté, du fait du cabillaud (respectivement, + 160 % et + 125 %). L'éperlan a également contribué à la hausse globale, bien que dans une moindre mesure, enregistrant une hausse de 68 % en valeur et de 22 % en volume des premières ventes. Les prix de ces deux espèces ont également augmenté (+ 15 % pour le cabillaud et + 38 % pour l'éperlan).

En **Norvège**, en **janvier 2017**, l'augmentation de la valeur des premières ventes a surtout été le fait du maquereau, enregistrant une hausse du volume débarqué et du prix (respectivement, + 94 % et + 18 %) Les prix ont également augmenté pour le cabillaud et l'églefin (respectivement, + 11 % et + 13 %), tandis que les volumes ont diminué. Le hareng a été la principale espèce débarquée, représentant 48 % du volume total des débarquements ; cette espèce a enregistré une augmentation en volume de 5 % et une baisse du prix en première vente de 13 %.

Au **Portugal**, en **janvier 2017**, les premières ventes ont augmenté en valeur et légèrement diminué en volume, par rapport au mois de janvier 2016. La valeur a surtout augmenté du fait de l'anchois, qui a atteint 2,3 millions d'euros et du poulpe, qui a atteint 4,1 millions d'euros. La valeur du sabre et de l'espadon a également augmenté, respectivement + 27 % et + 60 %. L'augmentation record de la valeur des premières ventes d'anchois a été le fait d'une augmentation du volume des premières ventes (soit 527.364 tonnes), grâce au bon renouvellement des stocks et aux conditions climatiques favorables de l'année précédente. À l'exception du chinchard (- 14 %), les prix ont augmenté pour toutes les espèces principales : le poulpe, l'anchois, le sabre, la sole, l'espadon, le bar européen, la seiche et la palourde.

En **Espagne**, en **janvier 2017**, 28 ports ont enregistré une hausse des débarquements de poisson frais, atteignant 13.676 tonnes, soit une augmentation de respectivement 17 % et 7 % par rapport au mois de janvier 2016 et 2015². Parmi ces débarquements, 5.557 tonnes ont été débarquées dans le port de Vigo (+ 19 % par rapport à janvier 2017).

En **Suède**, en **janvier 2017**, la baisse importante tant en valeur qu'en volume a été le fait du hareng et du sprat (représentant respectivement 46 % de la valeur totale et 91 % du volume total des premières ventes). À l'exception du sprat (- 7 %), le prix en première vente a augmenté pour la majeure partie des espèces : le cabillaud (+ 26 %), le hareng (+ 31 %), la langoustine (+ 16 %) et la crevette nordique (+ 22 %).

Au **Royaume-Uni**, en **janvier 2017**, l'augmentation des premières ventes de maquereau (+ 38 % en valeur et + 21 % en volume) a surtout été le fait de l'augmentation globale des premières ventes (tant en valeur qu'en volume). Le maquereau a représenté 45 % de la valeur et 67 % du volume du total des premières ventes. Les autres espèces ayant contribué à l'augmentation globale étaient la seiche, le merlu, l'églefin, la baudroie, la langoustine et la sole. Les prix moyens ont fortement augmenté pour la seiche (+ 45 %), suivie par le crabe (+ 14 %) et le maquereau (+ 14 %). Ils ont diminué pour l'églefin (- 23 %), la langoustine (- 22 %), la sole (- 10 %), la baudroie (- 8 %) et le merlu (- 6 %).

Table 1. **JANVIER : BILAN DES PREMIERES VENTES DES PAYS DECLARANTS** (volume en tonnes et valeur en millions d'euros)

Pays	Janvier 2015		Janvier 2016		Janvier 2017		Évolution depuis Janvier 2016	
	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur
Belgique	1.715	5,79	1.795	5,72	1.918	5,63	7 %	- 2 %
Danemark	20.823	20,72	13.652	22,65	23.730	30,63	74 %	35 %
Estonie	7.275	1,56	7.628	1,65	5.153	1,17	- 32 %	- 29 %
France	14.606	52,11	14.028	49,77	15.625	55,24	11 %	11 %
Italie*	6.340	20,79	5.698	20,89	4.782	17,16	- 16 %	- 18 %
Lettonie	4.754	1,15	6.984	1,54	6.318	1,31	- 10 %	- 14 %
Lituanie	38	0,06	155	0,12	181	0,24	94 %	17 %
Norvège	118.203	72,05	144.132	110,01	175.974	138,04	4 %	4 %
Portugal	5.152	11,20	4.403	11,59	4.378	15,40	- 1 %	33 %
Suède	17.369	7,52	15.017	6,96	6.978	4,81	- 54 %	- 31 %
Royaume-Uni	43.766	61,09	46.089	67,78	53.580	78,66	16 %	16 %

Source : EUMOFA (mis à jour le 15/03/2017). Les données relatives au volume sont indiquées en poids net.

*Données partielles. Les données des premières ventes pour l'Italie couvrent 229 ports de pêche (environ 50 % du total des débarquements).

1.1. ZOOM SUR LE LIEU JAUNE ET LA RAIÉ DANS LES PAYS SELECTIONNES

1.1.1. LIEU JAUNE



Le lieu jaune (*Pollachius pollachius*) se caractérise par sa couleur vert-brun et ses reflets couleur or et

bronze. Cette espèce connaît une croissance rapide et se trouve sur les fonds rocheux à des profondeurs allant jusqu'à 200 m. Il est présent dans tout l'Atlantique Nord-Est, de la Norvège et de l'Islande jusqu'au golfe de Gascogne. Les juvéniles sont pélagiques et vivent près de la côte au cours de leur trois premières années avant de migrer vers le large où ils fréquentent les zones rocheuses entre 40 et 100 m de profondeur. La ponte a lieu en mars dans le Golfe de Gascogne, en février le long des côtes espagnoles et en mai dans les eaux norvégiennes, généralement à 100 m de profondeur. Il peut atteindre une longueur de 75 cm pour une longévité de huit ans³.

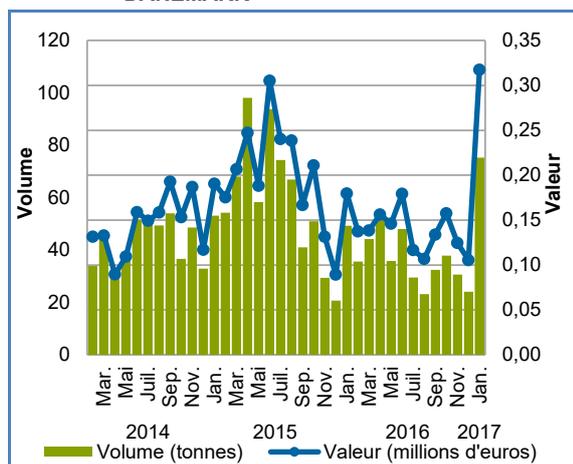
Le lieu jaune est surtout capturé comme prise accessoire par différentes pêcheries (cabillaud, hareng, églefin, crevette nordique et lieu noir), notamment par la petite pêche côtière. Le lieu jaune est surtout capturé avec des engins statiques (filets maillants, palangres et lignes à main) sur les fonds rocheux et les épaves. La préférence de cette espèce pour les épaves et les fonds rocheux rend difficile sa capture au chalut⁴.

Le lieu jaune représente également une capture importante de la pêche plaisancière.

Le lieu jaune fait l'objet d'un total admissible de captures (TAC), qui est partagé entre la France, le Royaume-Uni, l'Espagne, l'Irlande, la Belgique et le Portugal. Pour 2017, les TAC européens de lieu jaune sont fixés à 14.538 tonnes, soit 8 % de moins qu'en 2016. La France détient le plus gros quota de pêche (soit 70% ou 10.143 tonnes) du total des TAC européens, suivi par le Royaume-Uni (soit 16% ou 2.263 tonnes)⁵.

En janvier 2017, les premières ventes danoises de lieu jaune ont atteint 320.000 euros pour 75 tonnes. Elles ont augmenté tant en valeur qu'en volume (respectivement + 77 % et + 53 %), par rapport au mois de janvier 2016. La valeur et le volume des premières ventes ont augmenté de respectivement 67 % et de 42 %, par rapport à janvier 2016.

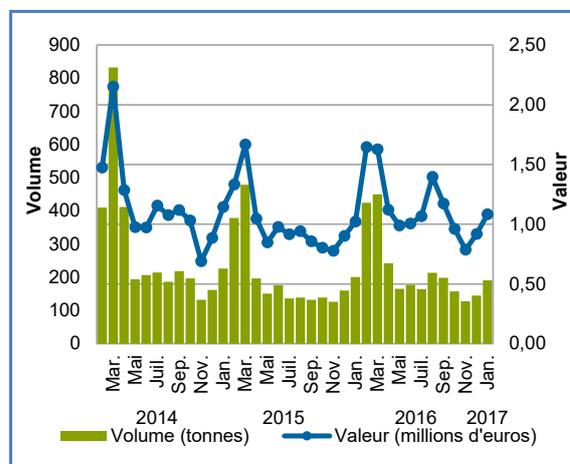
Figure 1. LIEU JAUNE : PREMIERES VENTES AU DANEMARK



Source : EUMOFA (mis à jour le 15/03/2017).

En France, en janvier 2017, la valeur des premières ventes a atteint 1,08 million d'euros (+ 6 % par rapport à janvier 2016), tandis que le volume a enregistré la tendance inverse (- 5 %, baissant à 191 tonnes). La valeur et le volume des premières ventes ont baissé de respectivement -5% et -16% par rapport au mois de janvier 2015.

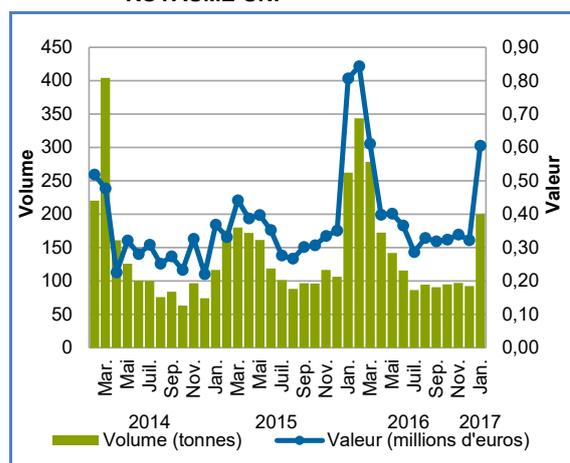
Figure 2. LIEU JAUNE : PREMIERES VENTES EN FRANCE



Source : EUMOFA (mis à jour le 15/03/2017).

Au Royaume-Uni, en janvier 2017, les premières ventes ont baissé considérablement (- 25 % en valeur, soit 605.000 euros et - 24 % en volume, soit 200 tonnes), par rapport à janvier 2016. Par ailleurs, par rapport au mois de janvier 2015, la valeur et le volume des premières ventes ont enregistré la tendance inverse, augmentant de respectivement 64 % et 72 %.

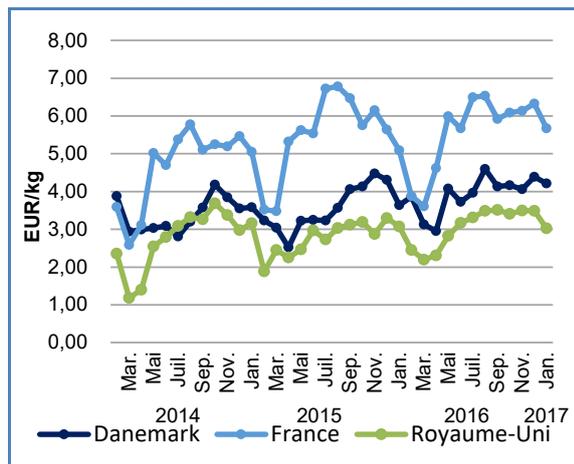
Figure 3. LIEU JAUNE : PREMIERES VENTES AU ROYAUME-UNI



Source : EUMOFA (mis à jour le 15/03/2017).

En janvier 2017, les prix en première vente de lieu jaune allaient de quelques 3,00 EUR/kg au Royaume-Uni à 6,00 EUR/kg en France. Les prix moyens ont affiché un comportement similaire dans les pays consultés, à savoir qu'ils ont été plus bas en mars. Les prix ont atteint un pic en août en France, en septembre et en octobre au Royaume-Uni et en octobre-décembre au Danemark. Globalement, ils ont affiché une tendance à la hausse au cours des trois dernières années (février 2014-janvier 2017). En janvier 2017, les prix unitaires moyens ont augmenté au Danemark (+ 16 %) et en France (+ 11 %) tandis qu'ils ont légèrement baissé au Royaume-Uni (- 2 %), par rapport à janvier 2016.

Figure 4. **LIEU JAUNE : PRIX EN PREMIÈRE VENTE DANS LES PAYS SÉLECTIONNÉS**



Source : EUMOFA (mis à jour le 15/03/2017).

Nous avons parlé du **lieu jaune** dans des numéros précédents des *Faits saillants du mois* :

Premières ventes : France (3/2014)

Consommation : Allemagne et Royaume-Uni (11/2016)

1.1.2. RAIE



La raie est un poisson au corps aplati, avec un squelette cartilagineux. Elle se caractérise par une croissance lente et une maturité tardive.

Contrairement à d'autres espèces, la raie est vulnérable à la surpêche en raison de son faible taux de fécondité. Par conséquent, plusieurs espèces sont menacées. Il existe des différences de taille entre les espèces de raie : de 70-80 cm (corps des espèces les plus petites) jusqu'à 110-120 cm. C'est un carnivore, se nourrissant de poissons et de crustacés⁶.

Plusieurs espèces de raie vivent dans les eaux européennes. Elles sont présentes en Atlantique Nord-Est, de la mer d'Irlande jusqu'en Méditerranée occidentale, dans le canal de Bristol, en mer Celtique et le Golfe de Gascogne. Sept espèces sont autorisées à pêcher ; la raie douce (*Raja montagui*) est l'une des espèces les plus répandues. Les autres espèces sont la raie bouclée (*Raja clavata*), la raie fleurie (*Raja naevus*), ainsi que le pocheteau gris (*Raja batis*) et le pocheteau noir (*Raja oxyrinchus*). La raie mée (*Raja microcellata*) et la raie brunette (*Raja undulata*) vivent plus particulièrement dans, respectivement, le canal de Bristol et la Manche.

La raie est généralement capturée comme prise accessoire au chalut, au filet maillant, au filet emmêlant et à la palangre. Elle est pêchée toute l'année.

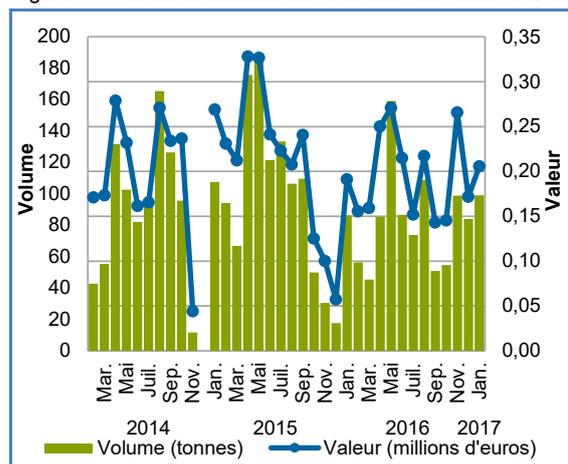
La raie, qui est enregistrée avec le pocheteau, est soumise à des TAC partagés entre 12 États membres. Pour 2017, les TAC européens de pocheteau et de raie ont été fixés à 14.684 tonnes, soit 7% de plus qu'en 2016. La France détient le plus gros quota de pêche (soit 39% ou 5.682 tonnes) du total des TAC européens, suivie par le Royaume-Uni (soit 22% ou 3.240 tonnes). Les quotas

belges et portugais ont été fixés à respectivement 1.098 tonnes et 1.175 tonnes⁷.

La raie est très prisée en Europe ; elle est très appréciée en raison de sa chair très riche en calcium et en protéine. Les principales parties comestibles sont les ailes. La chair a un goût particulier.

En Belgique, les premières ventes de raie ont atteint 206.000 euros pour 99 tonnes, en janvier 2017. Elles ont augmenté tant en valeur qu'en volume (respectivement + 8 % et + 15 %), par rapport au mois de janvier 2016. La valeur et le volume des premières ventes ont subi la tendance inverse, baissant de respectivement 24 % et de 8 %, par rapport à janvier 2015.

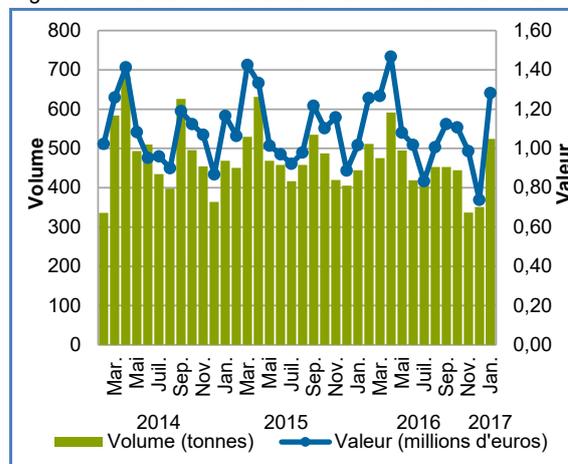
Figure 5. **RAIE : PREMIÈRES VENTES EN BELGIQUE**



Source : EUMOFA (mis à jour le 15/03/2017).

En France, en janvier 2017, les premières ventes ont augmenté considérablement par rapport à janvier 2016 : + 25 % en valeur, soit 1.28 millions d'euros et + 18 % en volume, soit 525 tonnes. Par ailleurs, la valeur et le volume des premières ventes ont également augmenté, même si dans une mesure moindre, de respectivement + 10 % et +12 %, par rapport au mois de janvier 2015.

Figure 6. **RAIE : PREMIÈRES VENTES EN FRANCE**

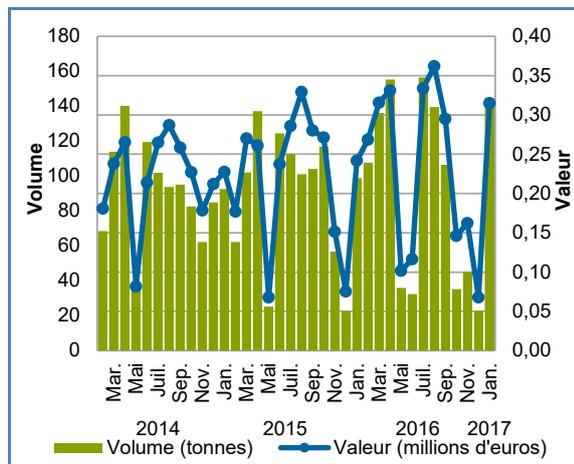


Source : EUMOFA (mis à jour le 15/03/2017).

Au Portugal, en janvier 2017, les premières ventes ont augmenté considérablement par rapport à janvier 2016 : + 30 % en valeur, soit 315.000 euros et + 46 % en volume, soit 145 tonnes. La tendance à la hausse se poursuit depuis

janvier 2015, avec une augmentation de 38 % en valeur et de 56 % en volume.

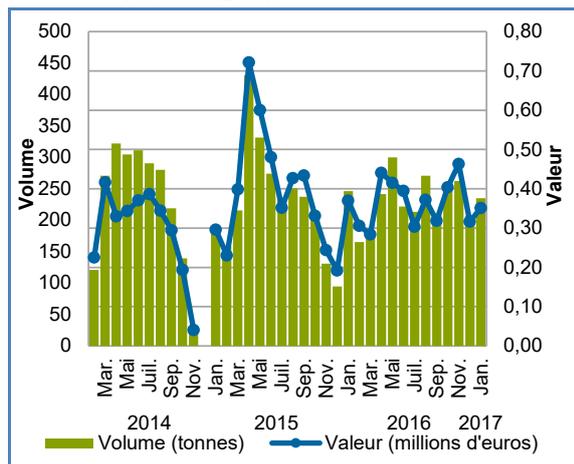
Figure 7. **RAIE : PREMIÈRES VENTES AU PORTUGAL**



Source : EUMOFA (mis à jour le 15/03/2017).

Au Royaume-Uni, en janvier 2017, tant la valeur que le volume des premières ventes ont baissé de 5 % par rapport au mois de janvier 2016, terminant à 350.000 euros pour 235 tonnes. Par ailleurs, la valeur et le volume des premières ventes ont enregistré la tendance inverse, augmentant de respectivement + 18 % et + 24 %, par rapport au mois de janvier 2015.

Figure 8. **RAIE : PREMIÈRES VENTES AU ROYAUME-UNI**

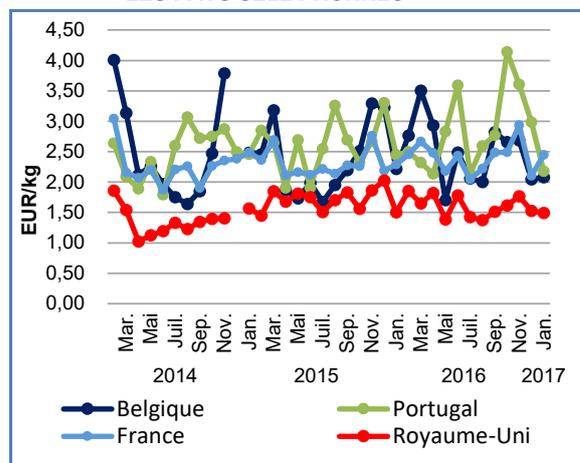


Source : EUMOFA (mis à jour le 15/03/2017).

En janvier, les prix en première vente de raie étaient plus bas au Royaume-Uni (1,49 EUR/kg) et plus élevés en France (2,45 EUR/kg). À l'exception de la Belgique, où les prix ont affiché une tendance à la baisse au cours des trois dernières années (février 2014-janvier 2017), les prix en première vente ont augmenté en France, au Portugal et au Royaume-Uni. Globalement, les prix semblent varier en fonction de la disponibilité de l'espèce, à savoir que les prix sont plus élevés si le volume est moindre. En Belgique, les prix ont atteint un pic en novembre 2014, correspondant à 12 tonnes débarquées. En France, le prix le plus élevé a été atteint au mois de février 2014 (3,04 EUR/kg), lorsque le volume le plus bas a été enregistré (336 tonnes). Au Portugal et au Royaume-Uni, les prix les plus élevés ont été enregistrés en octobre 2016 et décembre 2015, pour des volumes de respectivement 35 tonnes et 95 tonnes.

En janvier 2017, les prix unitaires moyens ont augmenté en France (+ 7 %) et ont légèrement diminué au Royaume-Uni (- 1 %), en Belgique (- 6 %) et au Portugal (- 11 %), par rapport au mois de janvier 2016.

Figure 9. **RAIE : PRIX EN PREMIÈRE VENTE DANS LES PAYS SÉLECTIONNÉS**



Source : EUMOFA (mis à jour le 15/03/2017).

Nous avons parlé de la **raie** dans des numéros précédents des *Faits saillants du mois* :

Premières ventes : Belgique (12/2016, 9/2015)

2. Approvisionnement global

Pêches / UE / Mer Adriatique : La Commission européenne a proposé un plan pluriannuel applicable aux stocks de petits pélagiques de la mer Adriatique, le premier pour la Méditerranée. Il vise à reconstituer les stocks (la sardine, l'anchois, le maquereau et le chinchard) et à contribuer à leur exploitation durable, ainsi qu'à garantir un cadre de gestion plus exhaustif et simplifié⁸.

Pêches / Islande : Le total des captures des navires islandais a atteint 85.678 tonnes en février 2017, soit 4 % de moins qu'en février 2016. Les captures d'espèces démersales (à savoir le cabillaud, l'églefin, le lieu noir et le sébaste) ont atteint 19.823 tonnes, soit 58 % de moins que l'année précédente, en raison de la grève des pêcheurs. Les captures de capelan ont terminé à 65.290 tonnes, soit une augmentation de 65 % par rapport à février 2016. D'une année sur l'autre (période mars 2016-février 2017), le total des captures a baissé de 14 % par rapport à la même période de l'année précédente⁹.

Pêches / Japon / Espèces pélagiques : En 2016, les débarquements de thon sur le marché japonais ont baissé de 9 % en volume, atteignant 323.500 tonnes, par rapport à 2015. Les débarquements de thon frais ont représenté environ 26 % de ce volume (84.800 tonnes, soit - 18 %) et ceux de thon congelé 74 % (268.700 tonnes, soit - 6 %). Les principales espèces débarquées fraîches étaient le listao (41.000 tonnes), le germon (26.400 tonnes) et l'albacore (10.100 tonnes). Les principales espèces débarquées congelées étaient le listao (176.300 tonnes), l'albacore (26.300 tonnes) et le thon obèse (22.600 tonnes). Les principales espèces débarquées de petits pélagiques étaient le maquereau (471.000 tonnes, soit - 7 % par rapport à 2015), la sardine (264.100 tonnes, soit + 20 %), le balaou (100.100 tonnes, soit - 11 %) et le chinchard du Chili (102.900 tonnes, soit - 19 %)¹⁰.

Ressources / Méditerranée / Espadon : Un accord a été conclu avec les parties prenantes de la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT), portant sur l'attribution de quotas de pêche pour l'espadon de Méditerranée. Cet accord fait partie d'un plan de reconstitution de l'espèce, proposé par la Commission européenne et adopté par l'ICCAT en 2016. Le plan s'étale sur 15 ans et s'étend à l'ensemble de la mer Méditerranée, comprenant la pêche de loisir et sportive. Il s'applique également aux pays non européens, notamment la Tunisie, le Maroc, l'Algérie, la Libye et la Turquie. Pour 2017, les totaux admissibles de captures (TAC) d'espadon ont été établis à 10.500 tonnes, dont 70 % ont été attribués à la flotte européenne¹¹.

Ressources / Pérou : Au Pérou, les débarquements ont fortement diminué (-20 %), chutant de 4,8 millions de tonnes en 2015 à 3,9 millions de tonnes en 2016. Cette chute a surtout été le fait d'une forte diminution de la principale espèce débarquée, l'anchois du Pérou, représentant 71 % du total des débarquements en 2016. Les débarquements d'anchois (espèce utilisée pour produire la farine de poisson et l'huile de poisson) ont enregistré une baisse de 24 % en raison de l'ouverture tardive de la saison de pêche. En effet, en 2016, elle avait eu lieu au mois de juin, tandis qu'en 2015, elle avait eu lieu en avril. Les débarquements ont chuté de 3,6 millions de tonnes en 2015 à 2,7 millions de tonnes en 2016. La valeur des exportations de produits de la pêche a atteint 2.149 millions d'euros en 2016, soit une baisse de 14 % par rapport à 2015. Les catégories principales de produits exportés sont la farine de poisson, le poisson congelé et l'huile de poisson, représentant respectivement 43 %, 40 % et 8 % de la valeur totale d'exportation. Ces trois catégories ont diminué en 2016, en raison de la baisse des

débarquements d'anchois et d'encornet. La farine de poisson est surtout exportée vers la Chine (69 %), l'Union européenne (10 %), le Vietnam (4 %) et le Japon (4 %). Le poisson congelé est surtout exporté vers l'UE (34 %), les États-Unis (24 %) et la Corée (11 %). L'huile de poisson est vendue à l'Union européenne (56 %), au Canada (9 %) et à la Chine (8 %)¹².

Ressources / Chili : Les débarquements ont diminué de 13 %, chutant de 1,77 million de tonnes en 2015 à 1,54 million de tonnes en 2016. Le volume de pélagiques, représentant 76 % du total des débarquements, a diminué de 19 %, pour atteindre 1,17 million de tonnes. Les principales espèces pélagiques sont l'anchois du Pérou, qui a chuté de 38 % pour atteindre 334.000 tonnes, le chinchard (+ 12 %, soit 320.000 tonnes), la sardine (- 36 %, soit 280.000 tonnes) et l'encornet géant (+ 26 %, soit 181.000 tonnes). La production aquacole a également enregistré une baisse importante (- 15 %, soit 971.000 tonnes), du fait des mauvais résultats tous salmonidés confondus. La moule chilienne est restée relativement stable (- 2 %, soit 277.000 tonnes). L'huître a été la seule espèce d'élevage dont la production ait augmenté (+ 16 %, soit 3.400 tonnes)¹³.

Ressources / Égypte : La production totale égyptienne de produits de la pêche et de l'aquaculture a atteint 1,519 million de tonnes en 2015, soit une augmentation de 2,5 % par rapport à 2014. L'aquaculture, dont la production a doublé sur la dernière décennie, fournit 77 % de la production totale ; les captures d'espèces sauvages, en léger déclin sur la dernière décennie (entre 2006 et 2015), fournissent 23 % de la production totale. En 2015, l'espèce d'élevage la plus cultivée était le tilapia du Nil, atteignant 876.000 tonnes ; l'Égypte est le troisième producteur mondial de tilapia, derrière la Chine et l'Indonésie. Les autres espèces piscicoles importantes sont le mullet (167.000 tonnes), la carpe (65.000 tonnes), la dorade (16.000 tonnes) et le bar (14.000 tonnes). Les espèces sauvages, atteignant 344.000 tonnes, sont capturées essentiellement dans les eaux continentales (241.000 tonnes), en mer Méditerranée (58.000 tonnes) et dans l'océan Indien (45.000 tonnes). Les principales espèces sont le tilapia du Nil (115.000 tonnes) et le poisson-chat (30.000 tonnes). L'allache (10.000 tonnes), la crevette (7.000 tonnes) et l'anchois (3.000 tonnes) sont surtout capturés en Méditerranée. La comète maquereau (7.200 tonnes), l'allache (5.100 tonnes), l'anoli (3.700 tonnes), les cohanas (3.200 tonnes) et l'anchois boucanier (3.100 tonnes) sont pêchés dans l'océan Indien (mer Rouge)¹⁴.

Commerce / Pologne : En 2016, les exportations polonaises de produits de la mer ont atteint 1,64 milliard d'euros, légèrement en baisse (- 1 %) par rapport à 2015. Le saumon (transformé) est le produit exporté de plus grande valeur. Sa valeur a augmenté de 1 % par rapport à 2016, atteignant 773 millions d'euros. Par ailleurs, le volume a baissé de 5 %, en raison de l'augmentation des prix à l'exportation. Le saumon transformé polonais est principalement destiné à l'Allemagne (498 millions d'euros), l'Italie (66 millions d'euros) et la France (58 millions d'euros). Dans le même temps, la valeur des importations a augmenté de 10 %, pour atteindre 1,78 milliard d'euros, tandis que le volume est resté inchangé¹⁵.

Certification / Répartition / Espagne : Un distributeur espagnol a obtenu la certification Marine Stewardship Council (MSC) pour la chaîne de conservation de poisson frais provenant de la pêche durable. La certification comprend le cabillaud, l'anchois de Cantabrie et le germon¹⁶.

3. Études de cas

3.1. PÊCHES AU SÉNÉGAL



Source : The World Factbook

Au Sénégal, la pêche joue un rôle capital dans l'économie nationale. Elle contribue à 3,2 % du PIB et emploie 17 % de la population. Les exportations de la filière pêche sont les plus importantes, représentant 21 % du total des exportations.

Le poisson est également l'une des principales sources de protéine de la population sénégalaise (la consommation annuelle de produits de la pêche a atteint 29,7 kg par habitant¹⁷). En effet, le poisson fournit 47 % des apports nutritionnels en protéine¹⁸ et 70 % des besoins en protéine d'origine animale¹⁹.

Le littoral sénégalais s'étend sur 718 km, bénéficiant d'un vaste plateau continental et d'une grande biodiversité de ressources halieutiques. Le Sénégal se place au cinquième rang parmi les pays africains pratiquant la pêche en mer, avec un volume capturé de 395.000 tonnes, après le Maroc (1.355.000 tonnes), l'Afrique du Sud (571.000 tonnes), la Namibie (507.000 tonnes) et l'Angola (458.000 tonnes)²⁰.

3.1.1. PRODUCTION

PECHE ARTISANALE

Les pêcheries artisanales sont très actives et contribuent à 2,5 % du PIB²¹. En 2015, la flottille était composée d'environ 9.482 pirogues²² en service (dont 8.053 motorisées) et de 53.100 pêcheurs. Le total des débarquements provenant de la pêche artisanale a atteint 383.000 tonnes en 2015 (soit + 3 % par rapport à 2014) pour une valeur de 169 millions d'euros (soit + 18 % par rapport à 2014).

Les principales espèces débarquées sont les petits pélagiques. En 2015, la sardinelle a représenté 60 % du total des débarquements de pêche artisanale en volume.

Table 2. DEBARQUEMENTS DE PECHE ARTISANALE AU SENEGAL (2015) - ESPECES PRINCIPALES

Rang	Espèce	Millier de tonnes
1	Allache	138
2	Grande allache	93
3	Ethmalose d'Afrique	17
4	Poisson-sabre commun	14
5	Maquereau espagnol	12

Source : DPM (Direction des Pêches Maritimes, Sénégal).

Rang	Espèce	Millier d'euros
1	Allache	17.135
2	Grande allache	9.524
3	Poulpe	7.156
4	Mérou blanc	6.622
5	Poisson-sabre commun	5.455

PECHE INDUSTRIELLE

La flotte de pêche industrielle est composée de 105 navires : 96 chalutiers, 8 thoniers et 1 sardinier. Le total des débarquements a atteint 47.400 tonnes en 2015 (soit - 10 % depuis 2014, malgré un plus grand effort de pêche) pour une valeur de 66 millions d'euros (soit + 5 % par rapport à 2014).

La flottille chalutière a représenté 74 % en volume et 89 % en valeur du total des débarquements de la flotte de pêche industrielle. En valeur, la crevette est la première espèce débarquée par les chalutiers. En 2015, elle a représenté 32 % du total des débarquements, suivie par le chinchard du Cunène (10 %), le poulpe (8 %), le merlu noir (5 %) et le rouget du Sénégal (4 %).

Les thoniers ont débarqué 11.657 tonnes en 2015, dont 5.059 tonnes étaient débarquées par les senneurs et 6.598 tonnes par les canneurs.

La flottille sardinière n'a qu'un seul bateau, basé à Dakar, qui a débarqué moins de 500 tonnes en 2015.

ÉVOLUTIONS RECENTES

Le total des débarquements de la flotte de pêche sénégalaise a légèrement diminué au cours de ces dernières années (soit - 4 % en volume entre 2012 et 2015). Cette légère baisse est le fait de la flotte artisanale dont les débarquements ont diminué de 6 % pendant cette période, tandis que les débarquements de la flottille chalutière sont restés stables et les débarquements des thoniers ont augmenté.

Du reste, l'évolution positive du prix des deux espèces principales débarquées par la flottille artisanale, l'allache et la grande allache, a entraîné une légère hausse des recettes (soit + 2 % sur cette période). En effet, le prix de l'allache a augmenté de 0,105 EUR/kg en 2012 à 0,189 EUR/kg en 2015 et le prix de la grande allache a augmenté de 0,096 EUR/kg en 2012 à 0,156 EUR/kg en 2015²³.

Table 3. DEBARQUEMENTS DE LA FLOTTE DE PECHE SENEGALAISE PAR SEGMENT (2015)

Segment	Volume (tonnes)				Valeur (millier d'euros)			
	2012	2013	2014	2015	2012	2013	2014	2015
Pêche artisanale	405.974	398.124	372.548	383.222	150.912	146.636	142.653	168.798
Pêche chalutière	35.626	37.084	46.650	35.326	76.093	64.070	58.989	58.670
Pêche sardinière	177	48	1.605	461	27	4	223	115
Pêche thonière	6.184	5.908	4.199	11.657	4.128	8.823	3.872	7.176
Total	447.961	441.254	425.002	430.667	231.160	219.532	205.737	234.759

Source : DPM (Direction des Pêches Maritimes, Sénégal).

FLOTTE ETRANGERE

La flotte étrangère est basée à Dakar. Elle est composée de 8 canneurs thoniers (tous espagnols), qui ont débarqué 7.456 tonnes en 2015 et de deux navires de pêche ciblant le merlu (également espagnols), qui ont débarqué 1.226 tonnes en 2015. Une part importante des captures des canneurs débarquée au Sénégal est transbordée sur des cargos frigorifiques pour être transformée en Europe et en Côte d'Ivoire.

Le port de Dakar est également utilisé par les senneurs à senne coulissante sporadiquement pendant l'été, lorsque le listao est abondant dans la zone Sénégal-Mauritanie. Ce sont des navires de pêche français et espagnols. Par ailleurs, des navires de pêche provenant d'Amérique du Sud et d'Afrique de l'Ouest sont également présents, en plus des navires européens. Les captures annuelles à la senne tournante transitant par Dakar sont estimées à environ 40.000 tonnes. En général, les captures sont transbordées pour être transformées dans l'Union européenne. Du fait que les mesures de conservation et de gestion de la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT) interdisent le transbordement en mer pour les senneurs à senne coulissante, la flottille utilise amplement les ports d'Afrique occidentale pour ses opérations de débarque²⁴.

AQUACULTURE

L'aquaculture reste une filière d'une importance modeste (1.213 tonnes pour une valeur de 3,3 millions d'euros en 2015), actuellement limitée au tilapia et à l'huître creuse. Par ailleurs, la filière a connu une forte croissance au cours de ces dernières années, augmentant de 80 tonnes en 2010 à plus de 1.200 tonnes en 2015.

TRANSFORMATION

La filière de transformation artisanale produit principalement du poisson séché fermenté, du poisson séché fumé, du poisson séché braisé et des mollusques séchés, destinés à la consommation des ménages principalement. En 2015, cette filière a transformé 40.340 tonnes de poisson, pour une valeur de 31,5 millions d'euros.

La filière de la transformation industrielle se concentre sur la congélation, la mise en conserve, la fabrication de farine de poisson et d'huile de poisson ; du reste, elle est davantage tournée vers les exportations. Au cours de ces dernières années, le principal investisseur étranger était la Corée du Sud, visant à développer la capacité sénégalaise de transformation du thon (mise en conserve).

3.1.2. LE SENEGAL ET L'UE : PARTENARIATS DE PECHE

L'Accord de Partenariat de la Pêche Durable (APPD) actuel, conclu entre l'UE et le Sénégal, s'applique du 20 novembre

2014 au 19 novembre 2019 et prévoit un renouvellement par reconduction tacite pendant une période de cinq ans. Le protocole actuel de mise en œuvre offre aux navires européens des possibilités de pêche au thon et inclut un accès limité au merlu noir, espèce démersale profonde. La contribution financière européenne atteint 8,69 millions d'euros sur la période de cinq ans, passant de 1,808 million d'euros la première année à 1,668 million d'euros la cinquième année, et comprenant un soutien annuel de 750.000 euros à la filière pêche sénégalaise.

En outre, la flotte contribue à 1 million d'euros annuel en cas d'utilisation complète des possibilités accordées par le protocole. Les armateurs de thoniers senneurs paient une redevance de 55 à 70 euros par tonne pêchée et les chalutiers ciblant le merlu paient une redevance de 90 euros par tonne pêchée.

Le Sénégal a délivré des autorisations de pêche à trente-huit navires des États membres de l'UE (la France et l'Espagne) dans le cadre de cet accord et de son protocole actuel. 28 thoniers senneurs (16 navires espagnols et 12 français), 8 canneurs (7 espagnols et 1 français) et 2 chalutiers (espagnols).

L'accord et le protocole ont été négociés en stricte conformité aux exigences de la nouvelle politique européenne des pêches, assurant ainsi l'exploitation durable des stocks halieutiques, la protection de la pêche artisanale et de la sécurité alimentaire, les contrôles stricts et la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN).

3.1.3. COMMERCE

EXPORTATIONS

En 2015, le secteur industriel a exporté 188.500 tonnes, pour une valeur de 297 millions d'euros, soit respectivement + 25 % et + 9 %, par rapport à 2014. L'évolution favorable est liée au développement des installations (navires congelant le poisson, usines continentales) approuvées pour l'exportation, ainsi que l'approvisionnement régulier en petits pélagiques, en particulier l'allache.

Les exportations de la pêche artisanale sont limitées à l'Afrique. Elles ont atteint 30.800 tonnes en 2015²⁵.

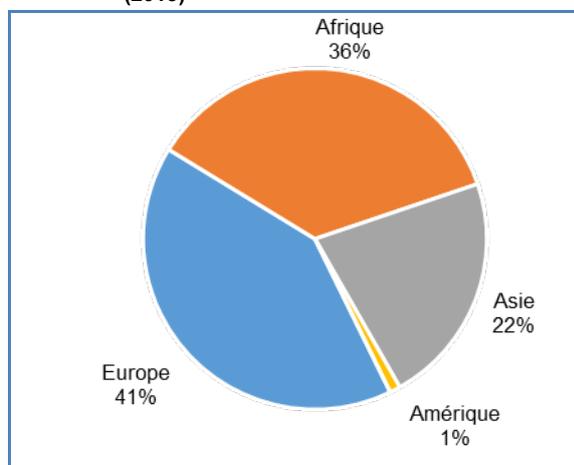
Dans l'ensemble, les exportations sont composées de produit frais (15 %), de produits congelés (78 %) et de produits transformés (7 %). Les exportations de produits congelés ont augmenté de 27 % par rapport à 2014, du fait de la présence forte d'allache et de chinchard. Les exportations d'huile de poisson ont réussi une percée, en Europe plus particulièrement. Les exportations de poisson en conserve ont chuté fortement, en raison d'une faible activité de l'industrie de la conserve.

L'analyse par continent des exportations sénégalaises révèle que le marché africain prend de l'ampleur (124.500 tonnes en 2015 par rapport à 82.300 tonnes en 2014) et représente 66 % du total des exportations en volume et 36 % en valeur. Ces exportations sont principalement destinées à la Côte d'Ivoire (68.500 tonnes), suivie par le Cameroun et le Mali.

Les exportations vers le marché européen sont plus stables (+ 2 % en volume par rapport à 2014) : 33.500 tonnes, composées de 4.800 tonnes de produits frais (principalement de poisson entier), 21.700 tonnes de produits congelés (poisson, mollusques et crevettes) et 7.000 tonnes de produit transformé (poisson en conserve, farine de poisson et huile de poisson). Les principaux États membres concernés sont l'Italie, l'Espagne et la France.

Les exportations vers l'Asie ont chuté de 16 %, atteignant 29.500 tonnes en 2015, surtout du fait de la baisse des exportations de poisson-sabre commun (*Trichiurus lepturus*). Les principales destinations asiatiques des exportations sont la Chine et la Corée.

Figure 10. EXPORTATIONS DE PRODUITS DE LA PÊCHE PAR DESTINATION, EN VALEUR (2015)



Source : DPM (Direction des Pêches Maritimes, Sénégal).

ÉCHANGES AVEC L'UE

IMPORTATIONS EUROPEENNE PROVENANT DU SENEGAL

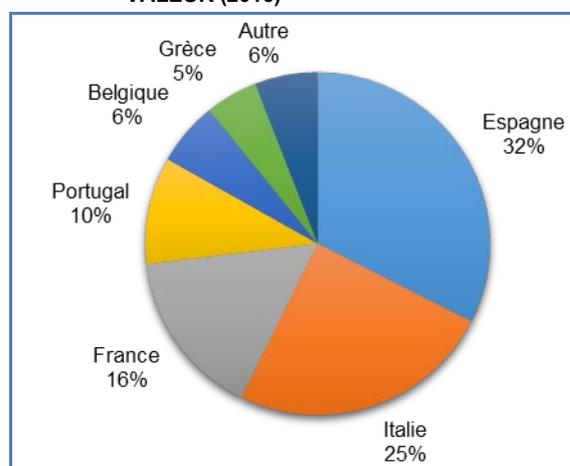
Les importations européennes de produits de la pêche et de l'aquaculture en provenance du Sénégal ont atteint une valeur totale de 169 millions d'euros en 2016. Le Sénégal fournit 0,7 % du total des importations hors-UE de l'Union européenne.

En 2016, quatre groupes de produits représentaient 88 % de la valeur des importations européennes en provenance du Sénégal : autres poissons marins (29 %), céphalopodes (26 %), crustacés (18 %) et thons et thonidés (15 %). Les principales espèces commerciales sont la crevette (17,2 %), le poulpe (14,7 %), le thon (13,6 %) et la seiche (9,6 %).

L'Espagne est le premier partenaire du Sénégal, représentant 32,5 % du total des importations européennes

en provenance du Sénégal, en valeur. L'Italie (24,8 %), la France (15,8 %) et le Portugal (10,1 %) sont les autres principaux États membres important des produits de la pêche du Sénégal. Ces quatre pays représentent plus de 80 % des importations européennes totales en provenance du Sénégal²⁶.

Figure 11. IMPORTATIONS DE PRODUITS DE LA PÊCHE EN PROVENANCE DU SENEGAL PAR PRINCIPAUX ÉTATS MEMBRES, EN VALEUR (2016)



Source : EUMOFA.

EXPORTATIONS SENEGALAISES VERS L'UE

Les exportations sénégalaises ont atteint 5.200 tonnes en 2016 (dont 1.700 tonnes de chinchard) représentant une valeur de 8 millions d'euros. L'Espagne et la France ont représenté la majeure partie de ces exportations, respectivement 79 % et 20 %.

3.1.4. PERSPECTIVES FUTURES

Le PSE (Plan Sénégal Émergent), constituant le référentiel pour la stratégie du Sénégal à moyen et à long termes (Horizon 2035), a identifié la filière pêche et aquaculture comme une filière stratégique pour le pays.

Le cadre d'intervention pour la politique sectorielle est la LPSDPA²⁷ 2016-2023. Ces objectifs spécifiques sont la gestion durable des ressources halieutiques (à travers la régulation de l'accès aux ressources halieutiques maritimes et continentales et le développement de plans d'aménagement), le développement de l'aquaculture (à travers la mise en place de conditions susceptibles d'attirer l'investissement privé, le renforcement des compétences techniques des acteurs et la mise en place d'infrastructures de soutien au développement de l'aquaculture) et la promotion de la valorisation des activités de transformation.

Concernant l'aquaculture, la LPSDPA a établi un objectif de production de 30.000 tonnes d'ici 2018 et de 50.000 tonnes d'ici 2023. Du reste, il semble que le tilapia du Nil soit l'espèce offrant le plus grand potentiel.

3.2. L'ANCHOIS DANS L'UNION EUROPEENNE



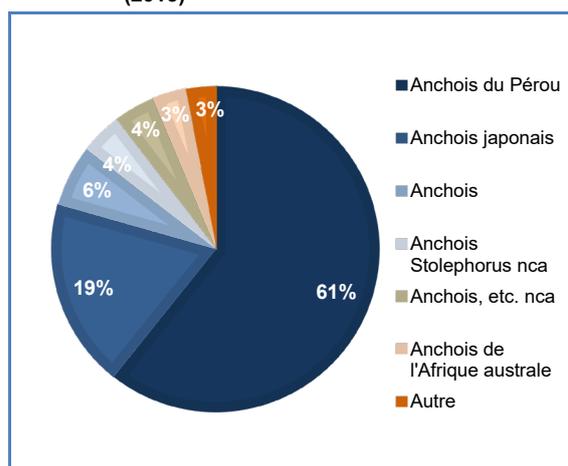
L'anchois est une espèce de petit pélagique. Il vit et est pêchée dans plusieurs mers et océans, en particulier dans les océans Atlantique et Pacifique. En général, la longévité de cette espèce ne dépasse pas trois ans. Elle se nourrit d'organismes planctoniques, comme les larves de crustacés, les œufs et larves de poisson. Le stock européen se déplace des eaux du sud aux eaux du nord et des eaux profondes aux couches superficielles en été, en pleine période de ponte, qui a lieu d'avril à novembre²⁸.

Trois stocks européens d'anchois sont ciblés : (1) le stock du golfe de Gascogne (2) le stock au sud-ouest de la péninsule ibérique (golfe de Cadix) et le stock en mer Méditerranée (3). L'anchois est généralement pêché à la senne coulissante, au lamparo et au chalut pélagique (en hiver).

3.2.1. PRODUCTION

L'anchois du Pérou (*Engraulis ringens*) représente la majeure partie du total mondial de captures d'anchois, atteignant un total de captures de 4,3 millions de tonnes en 2015. Les captures d'anchois du Pérou varient considérablement d'une année à l'autre, suivant les variations d'El Niño ; cette espèce est pêchée par la flotte péruvienne essentiellement. La deuxième espèce pêchée est l'anchois japonais (*Engraulis japonicus*), représentant 19 % des captures mondiales d'anchois en 2015, suivie par l'anchois (*Engraulis encrasicolus*), constituant 6 % du total des captures d'anchois.

Figure 12. CAPTURES MONDIALES PAR ESPECE (2015)



Source : FAO.

Table 4. PRINCIPAUX PAYS DE PECHE AU NIVEAU MONDIAL (en millier de tonnes)

	2011	2012	2013	2014	2015
Pérou	7.129	3.777	4.871	2.322	3.771
Chine	767	826	867	926	956
Chili	1.191	904	803	818	540
Afrique du Sud	120	307	79	240	238
Corée du Sud	293	222	209	221	212
Indonésie	205	203	191	199	206
Turquie	228	164	180	96	193
Autres	1.212	1.391	1.253	1.008	985
Total	11.145	7.795	8.452	5.831	7.100

Source : FAO.

La majeure partie des captures mondiales d'anchois est transformée pour l'élaboration de farine de poisson et d'huile de poisson. Le Pérou est le plus grand producteur de farine de poisson, avec le Chili. En 2015, la production de farine de poisson attribuée à ces deux pays a atteint environ 1,1 million de tonnes, représentant 25 % de la production mondiale ; la farine de poisson a été produite à partir d'anchois du Pérou principalement²⁹. La production de farine de poisson en Amérique du Sud est généralement plus importante, mais les conditions climatiques comme *El Niño* ont affecté la pêche de façon négative à plusieurs reprises au cours de ces dernières années, provoquant la volatilité de la production de farine de poisson et d'huile de poisson.

Les captures mondiales d'anchois utilisées pour la consommation humaine ont été estimées à environ 0,9 million de tonnes en 2015³⁰. Environ 32 % du volume a été transformé à partir de produits congelés, dont le Japon était le principal producteur (99 %). Les autres catégories sont les produits salés, élaborés ou en conserve et frais.

En 2015, la flotte européenne a pêché 132.000 tonnes d'anchois, soit une hausse de 29 % par rapport à 2014. Les flottes espagnoles et italiennes ont représenté environ 66 % de ces captures, enregistrant une augmentation par rapport à l'année précédente de respectivement 16 % et 19 %.

Table 5. PRINCIPAUX PAYS DE PECHE DANS L'UNION EUROPEENNE (en millier de tonnes)

	2011	2012	2013	2014	2015
Espagne	28	27	36	43	50
Italie	46	43	30	32	38
Grèce	9	9	9	10	14
Croatie	14	8	9	9	12
France	7	9	5	6	6
Autre	23	9	2	2	12
Total	127	105	91	102	132

Source : FAO.

3.2.2. GESTION DE L'ANCHOIS

La gestion de l'anchois n'a pas été facile en raison de sa petite taille et de sa fragilité, qui rendent son marquage difficile. La biomasse fluctue considérablement, principalement du fait de sa courte longévité. Par ailleurs, le recrutement dépend fortement des conditions climatiques (entraînant de manière inattendue une surmortalité - ou survie - importante ou faible des œufs, des larves ou des juvéniles). L'UE a fermé cette pêche, après avoir observé un recrutement très faible du stock dans le golfe de Gascogne en 2005. En 2010, la pêche a de nouveau été ouverte. La biomasse est revenue à un niveau d'abondance suffisant et reste à un niveau de biomasse féconde durable.

Les captures d'anchois dans les eaux européennes sont limitées et soumises à des TAC. Elles font l'objet d'une taille minimale de commercialisation fixée à 12 cm dans l'océan Atlantique et à 9 cm en mer Méditerranée. Le stock du Golfe de Gascogne est soumis à un plan de gestion à long terme³¹.

Le 24 février 2017, la Commission européenne a formulé une proposition visant à réglementer la pêche en mer Méditerranée, établissant un plan pluriannuel applicable aux stocks de petits pélagiques de la mer Adriatique³².

La Commission Générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) et le Comité Scientifique, Technique et Économique de la Pêche (STECF) ont publié un avis scientifique indiquant que l'exploitation de l'anchois en mer Adriatique dépasse les niveaux requis pour atteindre une exploitation des stocks au rendement maximal durable (RMD). Les principales mesures à mettre en œuvre concernent l'accès aux eaux, le contrôle de l'effort de pêche et les mesures techniques visant à réglementer l'utilisation des engins³³.

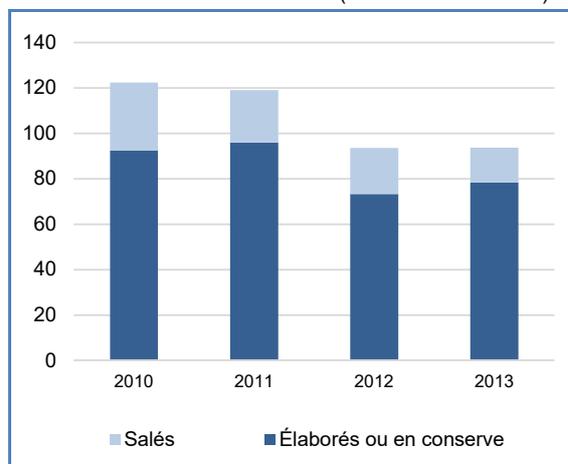
3.2.3. TRANSFORMATION MONDIALE ET DANS L'UNION EUROPEENNE

En 2013, la production mondiale d'anchois salés, élaborés ou en conserve a atteint environ 94.000 tonnes. La catégorie des produits élaborés ou en conserve a représenté 83 % de la production totale, pour atteindre 78.000 tonnes, tandis que les produits à base d'anchois salés ont atteint 16.000 tonnes. Les produits salés subissent fréquemment une nouvelle transformation.

En 2015, la transformation d'anchois attribuée à l'Europe a atteint un total de 19.140 tonnes. L'Espagne est le principal État membre de l'UE pour la transformation de l'anchois, représentant 54 % du total de la production européenne, pour environ 10.400 tonnes.

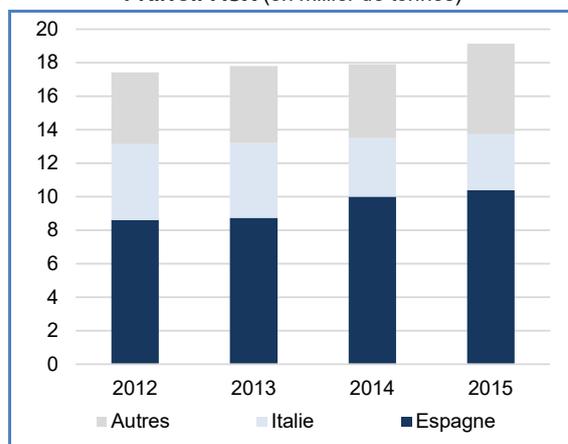
L'Italie est deuxième plus grand producteur, représentant 17 % du volume total, soit 3.340 tonnes. La France et la Croatie sont les autres pays européens importants prenant part à la transformation de l'anchois³⁴.

Figure 13. TRANSFORMATION MONDIALE PAR ETAT DE CONSERVATION (en milliers de tonnes)



Source : FAO.

Figure 14. TRANSFORMATION DANS L'UNION EUROPEENNE PAR ETATS MEMBRES PRINCIPAUX (en millier de tonnes)



Source : EUROSTAT.

3.2.4. COMMERCE

IMPORTATIONS

Les importations européennes d'anchois (toutes catégories de produits confondues) ont atteint environ 188 millions d'euros pour 30.000 tonnes en 2015. Le principal fournisseur était le Maroc, pour environ 108 millions d'euros et 14.000 tonnes, suivi par le Pérou, pour environ 29 millions d'euros et 6.000 tonnes. La catégorie des produits élaborés ou en

consERVE est la catégorie la plus importée en Europe, atteignant une valeur de 162 millions d'euros et 21.000 tonnes, soit une augmentation de 18 % en valeur par rapport à 2014. La deuxième catégorie principale de produits (anchois fumé/salé/séché) importée dans l'UE provient principalement d'Argentine, du Pérou et du Maroc ; en général, elle subit une nouvelle transformation par l'industrie de la conserve (Espagne, Italie et France).

Table 6. **IMPORTATIONS HORS UE** (valeur en million d'euros et volume en millier de tonnes)

Catégorie de produit	2012		2013		2014		2015	
	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
Élaborés ou en conserve	133	22	133	21	137	21	162	21
Séchés / salés / fumés	20	9	14	6	15	5	24	8
Frais	2	1	4	2	2	1	2	1
Congelés	8	5	3	1	1	1	0	0
Total	163	37	154	30	155	28	188	30

Source : EUMOFA.

Table 7. **IMPORTATIONS HORS UE PAR MARCHES PRINCIPAUX** (valeur en million d'euros et volume en millier de tonnes)

Pays	2012		2013		2014		2015	
	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
Espagne	54	14	52	11	53	10	70	13
Italie	56	14	47	9	48	8	60	9
France	39	7	37	6	38	6	41	6
Autre	14	2	18	4	16	4	17	2
Total	163	37	154	30	155	28	188	30

Source : EUMOFA.

EXPORTATIONS

La catégorie la plus prisée pour l'exportation d'anchois est la catégorie de produits élaborés ou en conserve. En 2015, la valeur des exportations de produits élaborés ou en conserve a atteint 34 millions d'euros. En volume, la catégorie de produits fumés, séchés et salés est la plus importante, représentant 32 % du total des exportations.

L'Espagne est le plus gros transformateur européen d'anchois et naturellement, elle est le plus grand exportateur de ces produits, représentant 43 % de la valeur totale

d'exportation et 50 % du volume total d'exportation en 2015. Le Maroc et l'Albanie étaient les principaux marchés d'exportation européenne de produits à base d'anchois, représentant respectivement 23 % et 22 % de la valeur totale d'exportation en 2015. Les produits exportés vers le Maroc sont surtout frais et congelés, vraisemblablement destinés à une transformation ultérieure au Maroc. Les produits exportés vers l'Albanie sont principalement séchés, salés ou fumés.

Table 8. **EXPORTATIONS HORS UE** (valeur en millions d'euros et volume en tonnes)

Catégorie de produit	2012		2013		2014		2015	
	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
Élaborés / En conserve	30	3	29	3	29	3	34	3
Séchés / salés / fumés	8	3	9	3	13	5	18	7
Frais	2	1	2	1	7	4	12	7
Congelés	0	0	2	1	4	3	8	5
Total	40	7	42	8	53	15	72	22

Source : EUMOFA.

Table 9. **EXPORTATIONS HORS UE PAR PRINCIPAUX FOURNISSEURS** (valeur en million d'euros et volume millier de tonnes)

Pays	2012		2013		2014		2015	
	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
Espagne	14	3	12	3	23	7	31	11
Italie	20	3	22	4	21	4	26	5
Croatie	0	0	3	2	7	3	11	4
Autre	6	1	3	0	2	0	4	2
Total	40	7	40	10	53	14	72	22

Source : EUMOFA.

3.2.5. CONSOMMATION

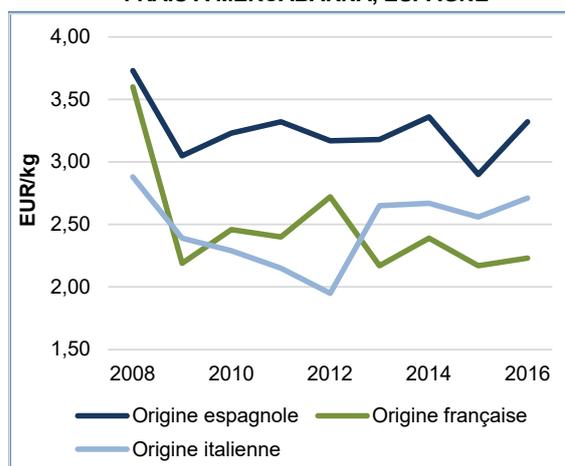
En 2014, la consommation apparente espagnole d'anchois était d'environ 53.000 tonnes ; 64 % de l'approvisionnement provenait des débarquements nationaux et 36 % des importations. L'anchois est consommé en conserve, salé ou transformé, frais et congelé.

En Espagne, la consommation annuelle d'anchois frais par habitant est restée stable, avoisinant un kilo entre 2012 et 2014 (respectivement 0,96 kg, 1,12 kg et 1,09 kg respectivement). Le prix de détail est resté stable au cours de ces dernières années³⁵.

En 2015, l'anchois frais était le troisième produit de la mer le plus consommé en Italie, atteignant environ 18.000 tonnes. La consommation en Italie a fortement augmenté depuis 2013, lorsque la consommation totale par les ménages représentait 15.000 tonnes³⁶.

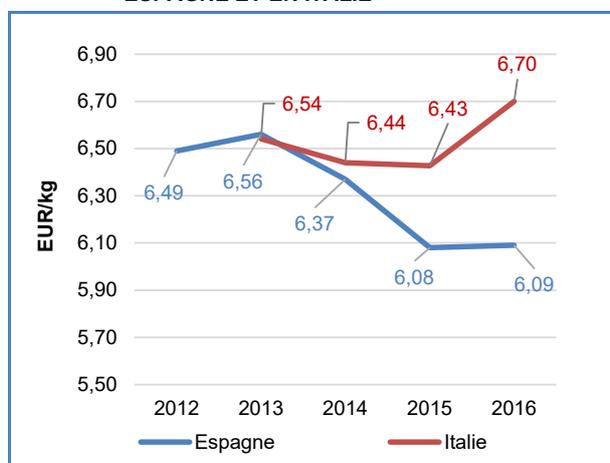
La moyenne des prix annuels de vente en gros indiquée par Mercabarna (Espagne) montre que l'anchois provenant de la flotte nationale est préféré aux matières premières proposées par les autres fournisseurs étrangers, à savoir la France et l'Italie.

Figure 16. **PRIX DE VENTE EN GROS D'ANCHOIS FRAIS À MERCABARNA, ESPAGNE**



Source : MERCABARNA.

Figure 15. **PRIX AU DÉTAIL DE L'ANCHOIS FRAIS EN ESPAGNE ET EN ITALIE**



Source : MAGRAMA / ISMEA.

4. Consommation

CONSOMMATION DES MÉNAGES DANS L'UNION EUROPÉENNE

En décembre 2016, la consommation en volume de produits frais de la pêche et de l'aquaculture a baissé dans huit États membres, a augmenté dans un autre et est restée stable dans un autre, par rapport au mois de décembre 2015. La valeur a augmenté pour quatre États membres et a baissé pour six autres.

Le volume de consommation de produits de la pêche et de l'aquaculture a augmenté en Hongrie (+ 3 %) et est resté

stable en France. La baisse en volume la plus importante a été observée Suède (- 29 %), suivie par le Danemark (- 20 %).

En décembre 2016, la plus forte baisse en valeur de consommation a également été observée en Suède (- 21 %) et au Danemark (- 13 %). La plus forte augmentation (+ 8 %) a été enregistrée au Pays-Bas.

Table 10. **DECEMBRE : BILAN DANS LES PAYS DECLARANTS** (volume en tonnes et valeur en millions d'euros)

Pays	Consommation par habitant 2014* (équivalent poids vif) kg/par habitant/an	décembre 2014		décembre 2015		Novembre 2016		décembre 2016		Évolution de décembre 2015 à décembre 2016	
		Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur
Danemark	22,1	793	12,42	820	13,39	527	7,58	652	11,60	-20 %	-13 %
Allemagne	13,3	6.160	77,69	8.063	107,35	5.164	67,84	7.860	103,75	-3 %	-3 %
France	34,4	29.529	338,56	29.518	326,11	19.521	209,29	29.650	335,27	0 %	+3 %
Hongrie	4,6	2.477	9,89	2.284	10,83	254	1,39	2.361	10,99	+3 %	+1 %
Italie	28,9	36.787	318,08	39.735	350,84	26.001	226,32	39.394	355,85	-1 %	+1 %
Pays-Bas	22,6	s. o.	s. o.	2.690	40,99	1.950	24,55	2.596	44,15	-3 %	+8 %
Pologne	13,0	13.905	58,55	16.144	66,47	5.228	24,98	15.084	63,12	-7 %	-5 %
Portugal	55,3	s. o.	s. o.	5.718	38,74	4.568	28,31	5.287	37,74	-8 %	-3 %
Espagne	46,2	65.630	511,65	64.446	552,32	56.420	416,43	62.401	526,53	-3 %	-5 %
Suède	33,2	830	9,12	1.121	14,48	553	7,28	791	11,39	-29 %	-21 %

Source : EUMOFA, élaboration s'appuyant sur Europanel (mise à jour le 15/03/2017).

* Les données relatives à la consommation par habitant pour tout le poisson et produits de la mer de l'ensemble des États membres de l'UE sont disponibles sur : <http://www.eumofa.eu/documents/20178/77960/The+EU+fish+market+-+2016+Edition.pdf>

Globalement, au cours des trois derniers mois de décembre, une tendance à la hausse de la consommation (en valeur et en volume) a été observée dans tous les États membres analysés, à l'exception du Danemark, où le volume a baissé.

La majeure partie des États membres analysés ont affiché une consommation de produits halieutiques frais par les ménages au-dessus de la moyenne annuelle au cours des trois derniers mois de décembre, à l'exception du Danemark et de la Suède, dont les volumes ont fluctué au-dessus et en dessous la moyenne.

En Hongrie et en Pologne, où la consommation est traditionnellement plus élevée pendant les fêtes de Noël, le volume consommé a fortement augmenté au mois de décembre. En Hongrie, la moyenne en décembre (sur la période 2014-2016) était environ quatre fois plus élevée que

la moyenne annuelle (528 tonnes). En Pologne, elle était environ trois fois supérieure à la moyenne de 5.298 tonnes. La consommation (en valeur) des ménages dans les États membres analysés était supérieure à la moyenne annuelle depuis 2014, à l'exception de la Suède, où elle a connu des variations. Par ailleurs, la valeur était de 11 millions d'euros, soit 5 % de plus que sa moyenne sur trois ans.

4.1. SEICHE



Habitat : Espèce démersale vivant sur des fonds sableux et vaseux.

Zone de capture : Mer du Nord, autour des îles britanniques jusqu'à la côte d'Afrique du Nord et de l'Ouest et en mer Méditerranée.

Principaux pays producteurs en Europe : Italie, Portugal, France, Espagne et Grèce

Méthode de production : Pêche.

Principaux consommateurs dans l'UE : Italie, Espagne³⁷.

Présentation : Entière.

Conservation : Fraîche ou congelée³⁸.

Modes de préparation : Grillée, cuite à la vapeur, panée et frite.

Nous avons parlé de la **seiche** dans des numéros précédents des *Faits saillants du mois* :

Premières ventes : Portugal (8/2016), France (6/2015, octobre 2013)

APERÇU DE LA CONSOMMATION DES MÉNAGES EN ITALIE

Globalement, la consommation par habitant en Italie est au-dessus de la moyenne européenne. L'Italie a atteint une consommation de poisson et de produits de la mer par habitant de 28,9 kg, soit une augmentation de 4 % par rapport à 2014. Elle était supérieure de 13 % à la moyenne

européenne de consommation par habitant (25,5 kg). Elle était inférieure de 48 % par rapport à la consommation européenne par habitant la plus élevée (55,3 kg), enregistrée au Portugal. Consultez le tableau 10 pour en savoir plus sur la consommation par habitant dans l'UE.

TENDANCE DE LA CONSOMMATION EN ITALIE

Tendance sur le long terme, janvier 2013-décembre 2016 : augmentation en valeur et en volume.

Prix moyen : 9,31 EUR/kg (2013), 9,40 EUR/kg (2014), 9,51 EUR/kg (2015).

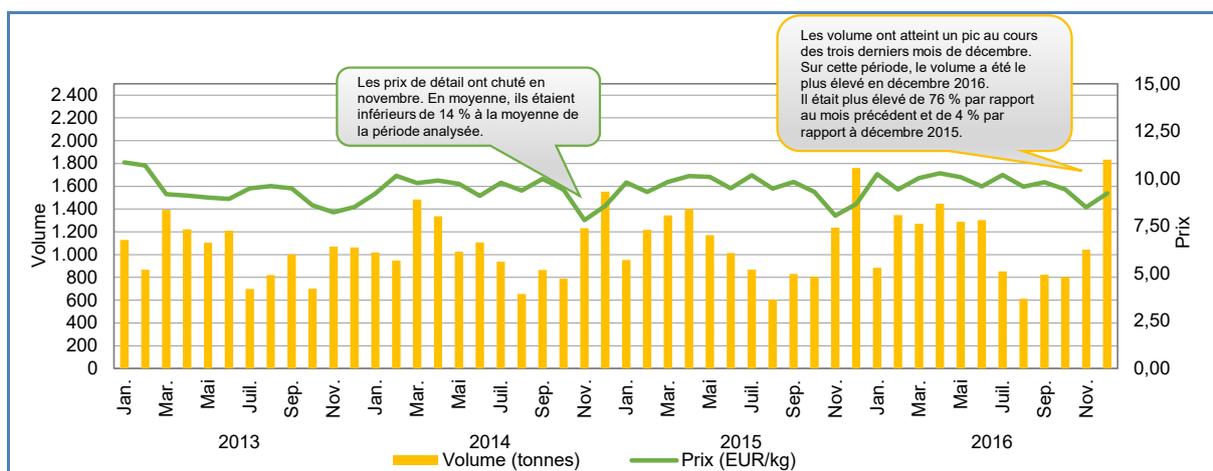
Consommation totale en volume : 12.279 tonnes (2013), 12.953 tonnes (2014), 13.205 tonnes (2015), 13.506 tonnes (2016).

Tendance sur le court terme, janvier-décembre 2016 : relativement stable en valeur et augmentation en volume.

Prix moyen : 9,74 EUR/kg.

Consommation totale en volume : 13.506 tonnes.

Figure 17. PRIX DE DETAIL ET VENTES DE SEICHE EN VOLUME

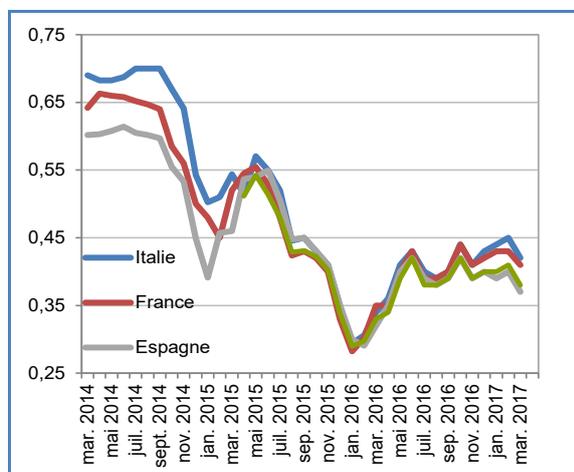


Source : EUMOFA (mis à jour le 15/03/2017).

5. Contexte macro-économique

5.1. CARBURANT MARITIME

Figure 18. **PRIX MOYEN DE CARBURANT MARITIME EN ITALIE, FRANCE, ESPAGNE ET AU ROYAUME-UNI (EUR/LITRE)**



Source : *Chambre de Commerce de Forlì-Cesena, Italie ; DPMA, France ; ARVI (janvier 2013-mars 2015), Espagne ; MABUX (juin 2015-mars 2017).*

En mars 2017, le prix du carburant dans les ports français de Lorient et Boulogne était de 0,41 EUR/litre, soit en baisse de 5% par rapport au mois de février 2017. Il a augmenté de 17% par rapport à mars 2016.

Dans les ports italiens d'Ancône et de Livourne, le prix moyen du carburant maritime en mars 2017 était de 0,42 EUR/litre. Il a baissé de 7% par rapport au mois précédent. Cependant, il a augmenté de 24% par rapport à mars 2016.

En mars 2017, le prix du carburant maritime dans les ports espagnols de La Corogne et de Vigo a baissé de 8%, pour atteindre 0,37 EUR/litre. Il a augmenté de 16% par rapport à mars 2016.

Le prix du carburant observé dans les ports britanniques de Grimsby et d'Aberdeen s'élevait à 0,38 EUR/litre en mars 2017, soit 7% de moins qu'au mois précédent. Comparé au même mois de l'année précédente, le prix du carburant a augmenté de 15%.

5.2. PRIX DES DENRÉES ALIMENTAIRES ET PRIX DU POISSON

En février 2017, l'inflation européenne annuelle était de 1,9%, alors qu'elle était de 1,7% le mois précédent. L'année précédente, le taux d'inflation avait atteint -0,1%. En février 2017, les taux annuels négatifs les plus faibles ont été enregistrés en Irlande (+0,3%), en Roumanie (+0,5%), en Bulgarie (+0,9%) et au Danemark (+0,9%),

tandis que les taux annuels les plus élevés ont été observés en Estonie (+3,4%), en Belgique (+3,3%), en Lettonie (+3,3%) et en Lituanie (+3,2%).

Par rapport au mois de janvier 2017, l'inflation annuelle a chuté dans 3 États membres (la Grèce, la France et Malte) et a augmenté dans les 24 derniers (les données pour le Royaume-Uni ne sont pas disponibles).

En février 2017, les prix des aliments et boissons non alcooliques ont augmenté (+0,8%), tandis qu'ils ont baissé pour le poisson et les produits de la mer (-0,9%), par rapport au mois de janvier 2017.

Le prix des denrées alimentaires et du poisson a augmenté de respectivement 2,5% et 3,5% par rapport au mois de janvier de l'année précédente. Le prix du poisson et des produits de la mer a augmenté de 5,9%, tandis que le prix des aliments et des boissons non alcooliques a augmenté de 2,3% par rapport à février 2015.

Table 11. **INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION HARMONISÉ DANS L'UE (2015 = 100)**

IPCH	Fév. 2015	Fév. 2016	Janv. 2017	Fév. 2017
Aliments et boissons non alcooliques	100,23	100,09	101,71	102,55
Poisson et produits de la mer	99,80	102,03	106,56	105,64

Source : Eurostat.

5.3. TAUX DE CHANGE

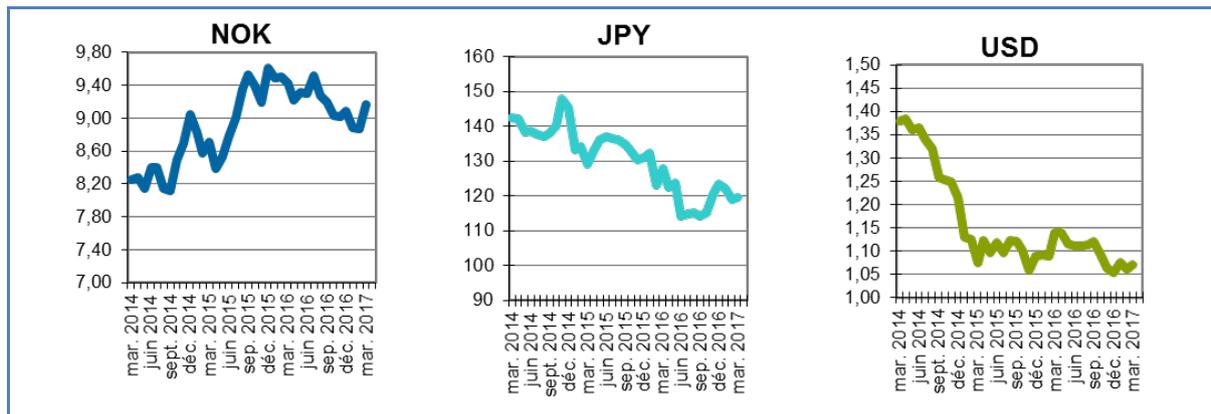
En mars 2017, l'euro s'est apprécié par rapport à la couronne norvégienne (+3,4%), au yen japonais (+0,6%) et au dollar américain (+0,9%) par rapport à février 2017. Au cours des six derniers mois, l'euro a fluctué autour de 9,01 par rapport à la couronne norvégienne. Comparé au mois de mars 2016, l'euro s'est déprécié de -2,6% par rapport à la couronne norvégienne, de -6,5% par rapport au yen japonais et de 6,1% par rapport au dollar américain.

Table 12. **TAUX DE CHANGE DE L'EURO PAR RAPPORT A TROIS DEVISES SELECTIONNEES**

Devise	Mars 2015	Mars 2016	Fév. 2017	Mars 2017
NOK	8,7035	9,4145	8,8693	9,1683
JPY	128,95	127,90	118,83	119,55
USD	1,0759	1,1385	1,0597	1,0691

Source : Banque centrale européenne.

Figure 19. TENDANCE DES TAUX DE CHANGE DE L'EURO



Source : Banque centrale européenne.

5.4. CONTEXTE ECONOMIQUE DE L'UNION EUROPEENNE

Au quatrième trimestre 2016, le taux de croissance du PIB a atteint 0,5 % contre 0,4% au trimestre précédent. Le taux de croissance annuelle du PIB était de 1,9 % et est resté inchangé par rapport à la période juin-septembre 2016.

Au quatrième trimestre 2016, la Lituanie a déclaré un taux de croissance trimestrielle du PIB de 1,4 %, en augmentation par rapport au taux de 0,5 % du trimestre précédent. La croissance annuelle du PIB était de 2,7 % au quatrième trimestre, alors qu'elle était de 2,0 % au troisième trimestre 2016. En Roumanie, la croissance du PIB a atteint

1,3 % au quatrième trimestre 2016, accélérant par rapport au trimestre précédent (0,5 %). Le taux de croissance annuelle du PIB a atteint 4,8 % au quatrième trimestre 2016, le plus élevé parmi les États membres ; il était de 4,4 % pendant période juin-septembre 2016. Le deuxième taux de croissance annuelle du PIB le plus élevé au quatrième trimestre 2016 a été enregistré en Slovaquie, soit 3,6 %, alors qu'il était de 2,9 % au trimestre précédent. La croissance trimestrielle du PIB était de 1,2 %, soit une augmentation de 0,2 % par rapport au troisième trimestre. La Grèce était le seul État membre avec un taux de croissance annuelle du PIB négatif (-1,1 %), soit une baisse de 3,1 % par rapport au trimestre précédent³⁹.

EUMOFA Faits saillants du mois est publié par la Direction Générale des Affaires Maritimes et de la Pêche de la Commission Européenne.

Éditeur : Commission européenne, Direction Générale des Affaires Maritimes et de la Pêche, Directeur général.

Avertissement : Bien que la Direction Générale des Affaires Maritimes et de la Pêche soit responsable de la production d'ensemble de cette publication, les opinions et conclusions présentées dans ce rapport n'engagent que les auteurs et ne reflètent pas nécessairement l'opinion de la Commission ou de ses membres.

© European Union, 2017
KL-AK-17-003-FR-N
ISSN 2363-409X

Photographies © Eurofish, The World Factbook.

Reproduction autorisée sous réserve de mention de la source.

POUR INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ET COMMENTAIRES :

Direction Générale des Affaires Maritimes et de la Pêche
B-1049 Bruxelles
Tél. +32 229-50101
E-mail : contact-us@eumofa.eu

CE RAPPORT A ÉTÉ ÉTABLI À PARTIR DE DONNÉES EUMOFA ET DES SOURCES SUIVANTES :

Premières ventes : EUMOFA ; Puertos del Estado. Les données analysées se réfèrent au mois de janvier 2017.

Approvisionnement mondial : EUMOFA ; Commission européenne ; Statistics Iceland ; Ministère de la Production, Pérou ; Bulletin de statistiques sur la pêche ; Ministère de l'Agriculture, de la Forêt et des Pêcheries, Japon ; Statistiques mensuelles, février 2017 ; Le Sous-secrétariat pour la pêche et l'aquaculture, Chili ; FAO ; Marine Stewardship Council

Études de cas : EUMOFA ; Commission européenne ; Eurostat ; Comext ; FAO ; CSRP ; ISS ; Ministère de la l'Economie maritime, des Transports maritimes et des Pêches, Sénégal ; Statistiques nationales du Sénégal ; IFFO ; <http://www.pewtrusts.org> ; <http://pelagicfishforum.no> ; <http://www.guidedesespecies.org> ; Ministère espagnol de l'Agriculture et de la Pêche, de l'alimentation et de l'environnement ; MERCABARNA ; ISMEA.

Consommation : EUMOFA ; EUROPANEL ; FAO.

Contexte macro-économique : EUROSTAT ; BCE ; Chambre de commerce de Forlì-Cesena, Italie ; DPMA, France ; ARVI, Espagne ; MABUX.

Les données de première vente sont disponibles dans un document annexe sur le site EUMOFA. Les analyses sont effectuées sur les données après agrégation (principales espèces commerciales).

L'Observatoire du marché européen pour la pêche et les produits de l'aquaculture (EUMOFA) a été développé par la Commission européenne. Il constitue l'un des outils de la nouvelle Politique de Marché dans le cadre de la réforme de la Politique Commune des Pêches. [Règlement (UE) n° 1379/2013 art. 42].

EUMOFA est un **outil d'intelligence économique**, qui fournit régulièrement des prix hebdomadaires, les tendances de marché mensuelles et des

données structurelles annuelles tout au long de la filière.

La base de données est alimentée par des données fournies et validées par les États Membres et les institutions européennes. Elle est disponible en 24 langues.

Le site d'EUMOFA est accessible au public à l'adresse suivante: www.eumofa.eu/fr.

6. Références

¹Bivalves et autres mollusques et invertébrés aquatiques, céphalopodes, crustacés, poissons plats, poissons d'eau douce, poissons de fond, produits aquatiques divers, autres poissons marins, salmonidés, petits pélagiques, et thon et thonidés.

² Les données se réfèrent à 28 ports dont l'État est propriétaire. http://www.puertos.es/en-us/estadisticas/Pages/estadistica_mensual.aspx

³ <http://www.fao.org/fishery/species/2232/en>

⁴ http://www.ices.dk/sites/pub/Publication%20Reports/Stock%20Annexes/2016/pol-89a_SA.pdf ; http://seafish.org/media/Publications/SeafishSpeciesGuide_Pollack_201401.pdf

⁵ Règlement (UE) 2017/127 du Conseil du 20 janvier 2017 établissant, pour 2017, les possibilités de pêche pour certains stocks halieutiques et groupes de stocks halieutiques, applicables dans les eaux de l'Union et, pour les navires de pêche de l'Union, dans certaines eaux n'appartenant pas à l'Union.

⁶ http://www.seafish.org/media/publications/SeafishResponsibleSourcingGuide_SkatesRays_201309.pdf

⁷ Règlement (UE) 2017/127 du Conseil du 20 janvier 2017 établissant, pour 2017, les possibilités de pêche pour certains stocks halieutiques et groupes de stocks halieutiques, applicables dans les eaux de l'Union et, pour les navires de pêche de l'Union, dans certaines eaux n'appartenant pas à l'Union.

⁸ <http://www.consilium.europa.eu/en/meetings/agrifish/2017/03/06/>

⁹ <http://www.statice.is/publications/news-archive/fisheries/fish-catches-in-february-2017/>

¹⁰ Source : Ministère japonais de l'Agriculture, de la Forêt et des Pêcheries, Statistiques mensuelles de l'agriculture, de la forêt et des pêches – février 2017.

¹¹ https://ec.europa.eu/fisheries/mediterranean-swordfish-eu-leads-effort-stock-recovery-while-securing-70-fishing-quotas_en

¹² <http://www.produce.gob.pe/images/produce/estadisticas/boletines/2016/12/pesca.pdf>

¹³ http://www.subpesca.cl/publicaciones/606/articles-95982_documento.pdf

¹⁴ FAO-Fishstat.

¹⁵ EUMOFA.

¹⁶ <https://www.msc.org/newsroom/news/eroski-awarded-msc-sustainability-certificate-for-fresh-fish-products?fromsearch=1&isnewssearch=1>

¹⁷ FAO, Commission Sous-Régionale des Pêches pour l'Afrique de l'Ouest (CSRP)

¹⁸ ISS (Institute for Security Studies) – West Africa Report, novembre 2015.

¹⁹ <http://www.fao.org/senegal/actualites/detail-events/en/c/414466/>

²⁰ FAO-Fishstat.

²¹ Agence Nationale de la Statistique, Sénégal.

²² Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime – Direction des Pêches Maritimes, Sénégal.

²³ Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime – Direction des Pêches Maritimes, Sénégal.

²⁴ Estimate of Global sales values from Tuna Fisheries, Study for Pew Charitable Trust, par Poseidon, février 2016. <http://www.pewtrusts.org/~media/assets/2016/05/estimate-of-global-sales-values-from-tuna-fisheries--phase-3.pdf>

²⁵ Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime – Direction des Pêches Maritimes, Sénégal.

²⁶ Eurostat - Comext et EUMOFA.

²⁷ Lettre de Politique Sectorielle de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture, Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime, Sénégal.

²⁸ <http://www.fao.org/fishery/species/2106/en>

²⁹ Organisation Internationale de la Farine et de l'Huile de poisson (IFFO, International Fishmeal and Fish Oil Organization).

³⁰ Pelagic Fish Forum.

³¹ <http://www.guidedesespeces.org/fr/ anchois>

³² <https://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2017/EN/COM-2017-97-F1-EN-MAIN-PART-1.PDF>

³³ <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-6575-2017-INIT/en/pdf>

³⁴ <http://ec.europa.eu/eurostat/web/prodcom/data/database>

³⁵ Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, de l'Alimentation et de l'Environnement d'Espagne : El Mercado de la Anchoa en España [Le marché de l'anchois en Espagne, non traduit]. http://www.mapama.gob.es/es/pesca/temas/mercados-economia-pesquera/informeanchoaene2016-5agosto_tcm7-429344.pdf

³⁶ <https://www.eumofa.eu/documents/20178/77960/The+EU+fish+market+-+2016+Edition.pdf/ca1e7801-c4da-4799-aa00-f3d1784a3021>

³⁷ <http://www.fao.org/fishery/species/2711/en>

³⁸ <http://www.fao.org/fishery/species/2711/en>

³⁹ <http://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/7895028/2-07032017-AP-EN.pdf>